

**FONCIERE DES 6^{ème} ET 7^{ème} ARRONDISSEMENTS DE PARIS (SIIC)
RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF SUR LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS
MANDATAIRES SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de la FONCIERE DES 6^{ème} ET 7^{ème} ARRONDISSEMENTS DE PARIS (SIIC) a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la Loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se référera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L 225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice en cours.

Le 24/12/2008

FONCIERE DES 6^{ème} ET 7^{ème} ARRONDISSEMENTS DE PARIS (SIIC)

SA au capital de 383 919 825 € – RCS Paris B 389 857 707

209, rue de l'Université – 75007 PARIS

Tél. : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78

Code ISIN : FR0010436329 – Mnémonique : SRG

www.fprg.fr